0490029R ACADEMIE DE NANTES COLLEGE CAMILLE CLAUDEL 6 RUE DE L AULNAYE 49370 VAL D ERDRE AUXENCE

Tel: 0241774237

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés

à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 34 Année scolaire : 2017-2018 Nombre de membres du CA : 19

Quorum: 10

Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration Convoqué le : 14/11/2017 Réuni le : 27/11/2017

Sous la présidence de : Gilles Chanal

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

VIII

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du voteSuffrages exprimés :12Pour :12Contre :0Abstentions :0Blancs :0Nuls :0